

# Saison 2018



En 2016 et 2017, La Direction avait jugé utile d'embaucher des saisonniers uniquement sur la gare de Vienne.

Avec l'expérience des années passées, les élus CGT ont pu constater qu'il y avait un grand besoin de saisonniers sur le terrain autre que sur la gare de Vienne. La Direction préfère jouer avec la diversification et les soi-disant volontaires pour pallier à la non embauche de saisonniers sur certaines gares.



Depuis des années, l'équipe CGT, au travers de questions posées en DP/CE et CHSCT, demande des renforts au péage pendant la période estivale. Nous étions prêts à accepter d'avoir même des VSD, pour renforcer le manque d'effectif sur les gares à fort trafic. La Direction préfère pour l'été 2017 mettre des conducteurs péage les VSD, ce qui va entraîner un report leurs taches. Après avoir étudié les tours de Juillet et Août 2017, nous observons + de postes en terrain mais moins en télé-assistance. On habille d'un côté, pour déshabiller de l'autre !!!!

Lors du CE de Novembre 2016, nous avons étudié tous les TSA 2017 avec la programmation des congés. Nous avons découvert que les salariés n'auraient pas leur week-end de repos devant leurs 21 jours de congés. Il nous avait été répondu que cela venait de la trame des TSA qui avait déjà été faite. Un gros mécontentement s'est installé auprès des salariés pour l'année 2017 car ils avaient toujours eu le week-end avant et le lundi de repos après les congés estivaux conformément à la C80. Les élus CGT ont toujours demandé 3 semaines de congés (soit 15 jours rouges posés). Les autres Organisations Syndicales ont préféré rester sur 21 jours (13 jours posés) et donc sans le week-end précédent en repos.

## Déclaration CGT au CE du 27 juin 2017

En 2017, la négociation saison 2018 s'est encore une fois déroulée sans possibilité de négocier. Les calendriers avec un maximum de périodes rouges ont été encore une fois non négociables. Nous avons été surpris qu'un seul calendrier regroupe les services péage et ES de la DRE RAA, non négociable non plus. Pour la viabilité et le service GME nous sont proposés des calendriers virtuels qui ne serviront à rien.

Concernant les congés estivaux 2018, la CGT a réitéré sa demande de 3 semaines de congés consécutives en juillet et août avec le week-end de repos précédant. Nous demandons également de limiter la période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août afin de garantir l'équité pour tous. La CGT demande également la garantie du week-end de repos avant toutes les semaines de congés hors période estivale. Devant le refus de la direction, la CGT refuse de signer un accord qui va à l'encontre de ses valeurs et surtout à l'encontre des demandes d'une grande majorité de salariés.